



Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf octobre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le trois octobre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	35	Suffrages exprimés :	48
Absents :	20	- dont POUR :	48
Absents AVEC pouvoir	13	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	7	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth
Mme ANGELETTI Frédérique
Mme ARAGONES Claire
M. BATOUX Philippe
M. BOREL Félix
M. BOURSE Etienne
M. CARLIER Roland
M. COURTECUISE Patrick
M. DECHER Martine
M. DERRIVE Eric
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
M. GERAULT Jean-Pierre

Mme GIRARD Nicole
Mme GREGOIRE Sylvie
Mme JEAN Amélie
M. JUNIK Pascal
M. JUSTINESY Gérard
M. KITAEFF Richard
M. LE FAOU Michel
M. LIBERATO Fabrice
M. MASSIP Frédéric
Mme MILESI Véronique
Mme MONFRIN Marie-Josée
M. MOUNIER Christian

Mme NALLET Christine
M. NOUVEAU Michel
M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme PIERI Julia
M. RIVET Jean-Philippe
M. ROUSSET André
Mme ROUX Isabelle
M. SILVESTRE Claude
M. SINTES Patrick
M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain
Mme AUDIBERT Danielle
Mme BASSANELLI Magali
Mme BLANCHET Fabienne
Mme BUCHACA Sophie
Mme CATALANO-LLODES Gaétane
Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme CRESP Delphine
Mme DAUPHIN Mathilde
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme PAIGNON Laurence
M. SEBBAH Didier
Mme STELLA Aurore

ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle
ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
ayant donné pouvoir à M. JUNIK Pascal
ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia
ayant donné pouvoir à M. BOREL Félix
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Absents excusés :

Mme FAURE Cécile
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie

Absents non-excusés :

M. PEYRARD Jean-Pierre
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth

	République française Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt 2025/ Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 9 octobre 2025
--	---

N° 2025-167	MOBILITE – Approbation de la convention d’occupation du guichet de la gare de Cavaillon
-------------	--

- *Vu le Code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu le Code des transports ;*
- *Vu le Code de l’environnement ;*
- *Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, de Modernisation de l’Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;*
- *Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;*
- *Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d’orientation des mobilités (LOM) ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n° 2025-020 en date du 6 mars 2025 approuvant le contrat opérationnel de mobilité du bassin de la Région Sud Paca ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire du 18 septembre 2025.*

Depuis septembre 2022, LMV a ouvert, à proximité de la gare routière de Cavaillon, un Pôle Mobilité, point d’accueil dont les fonctions n’ont cessé d’évoluer, passant de la simple promotion du réseau CmonBus à une véritable agence de mobilité, capable d’effectuer des ventes et de fournir des renseignements pour le réseau régional Zou (car et TER).

En parallèle de cette évolution, le guichet SNCF de la gare de Cavaillon a fermé ses portes en mars 2024.

u regard de la fréquentation du Pôle Mobilité et du chiffre d’affaires réalisé, les locaux actuels (25 m² de bureau et 25 m² d’accueil) sont devenus exigus. Des démarches auprès de Gares & Connexions ont donc été entreprises pour que le Pôle Mobilité intègre les locaux de l’ancien guichet SNCF.

Le projet de contrat avec Gares & Connexion, propriétaire des locaux, fixe les modalités d’occupation en appliquant un loyer charges comprises s’élevant à 12 169,77 € HT/an.

La date prévisionnelle de remise des clés est prévue le 1^{er} novembre 2025, après des travaux effectués par le propriétaire pour séparer les espaces des autres activités de la SNCF.

La Région, autorité organisatrice du réseau Zou, participera au montant du loyer annuel chargé à hauteur de 50 %.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la convention ci-annexée conclue entre LMV et Gares & Connexion et relative aux modalités d’occupation des locaux en gares de Cavaillon ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention susvisée ainsi que l'ensemble des documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 13 octobre 2025

Le Président,
Gérard DAUDET



